

La fécondité des femmes selon le niveau de diplôme en France métropolitaine

Emma DAVIE

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Une des grandes caractéristiques de la fécondité française est son niveau élevé. Dans quelle mesure le niveau d'études joue-t-il sur la fécondité et sur les comportements qui y sont liés ? Le milieu social, qui peut être appréhendé par le niveau d'études ou la catégorie sociale par exemple, peut-il donner une information sur ces comportements ? L'âge de plus en plus tardif à la première naissance est souvent associé à l'âge à la fin des études qui augmente. Le calendrier de fécondité des femmes est-il différencié selon le niveau de diplôme ?

L'objectif de cette contribution est d'étudier la fécondité des femmes résidant en France métropolitaine selon le niveau de diplôme et la catégorie sociale (CS) en utilisant les enquêtes annuelles de recensement (EAR). En effet, les données sur le niveau de diplôme et la CS ainsi que celles sur les rangs de naissance sont absentes ou de mauvaise qualité dans l'état civil. Depuis 1999 et l'enquête sur l'histoire familiale, aucun résultat concernant ces variables n'a été publié. Il s'agit donc d'analyser différents aspects de la fécondité française, comme l'indicateur conjoncturel de fécondité ou l'âge moyen à la maternité selon le niveau de diplôme (et la CS).

1. Sources et méthodes

Faute de données émanant de l'état civil, le recensement, et plus particulièrement les enquêtes annuelles de recensement (EAR) 2004 à 2009, sont utilisés. Le nouveau recensement a le grand avantage de fournir des données annuelles et donne donc la possibilité d'observer des évolutions de 2004 à aujourd'hui. L'exploitation des fichiers « individu complémentaire » de chaque EAR permet d'appliquer une méthode appelée « méthode des enfants déclarés au foyer ».

L'ampleur de l'échantillon du recensement permet d'avoir des données annuelles précises et d'étudier finement la fécondité par niveau de diplôme et catégorie sociale depuis 2004. **Dans chaque EAR, les naissances de l'année précédente sont étudiées.**

Le choix de la France métropolitaine comme champ géographique a été fait afin de pouvoir comparer les résultats à ceux des études précédentes, qui se limitent pour la plupart à la métropole. Le champ est donc l'ensemble des femmes encore en vie, résidant en France métropolitaine au moment de la collecte et vivant en ménage ordinaire.

On se limite aux femmes âgées de 18 à 49 ans, à savoir en âge de procréer.

1.1. La méthode des enfants déclarés au foyer

La méthode des enfants déclarés au foyer est une méthode qui relie un enfant à sa mère dans les fichiers du recensement (Desplanques, 2008).

Lors du recensement de la population, la personne interrogée précise le nombre de personnes qui résident dans le logement et quel lien familial la lie avec ces personnes.

L'ensemble des mères potentielles est obtenu grâce à la modalité « adulte féminin d'une famille » de la variable détaillant le lien familial. Les enfants dont on cherche les mères sont caractérisés par la modalité « enfant d'une famille »⁵⁹ de cette même variable. Les enfants hors famille sont exclus car ils ne pourront être rattachés à leur mère. La variable utilisée permet d'avoir très peu de cas incertains où plusieurs mères potentielles pourraient être associées à un même enfant. En effet, l'appariement entre les mères potentielles et les enfants se fait grâce à l'identifiant de la famille ; ainsi, si deux femmes habitent avec l'enfant, par exemple sa mère et sa grand-mère, seule la mère aura le même identifiant de famille que l'enfant. Cette variable qui précise le lien familial n'est remplie que pour les ménages ordinaires, ce qui explique le champ choisi pour l'analyse.

Une mère est ainsi reliée à son enfant, si plus de 16 ans les séparent. On considère que l'enfant et la mère résident dans le même logement. L'hypothèse paraît justifiable étant donné que les enfants étudiés sont nés en 2004 dans l'EAR 2005, nés en 2005 dans l'EAR 2006..., c'est-à-dire sont âgés de moins d'un an. On suppose que la plupart des enfants habitent avec leur mère à cet âge. Les dates de naissance des enfants et celles des mères étant indiquées, l'âge des femmes à la naissance des enfants peut donc être calculé.

Au sens du recensement, une famille est constituée d'au moins deux personnes : un couple avec éventuellement son (ou ses) enfant(s), ou un parent avec son (ou ses) enfant(s). Une famille fait partie d'un ménage. Il peut y avoir plusieurs familles dans un ménage.

La méthode des enfants déclarés au foyer présente l'avantage de prendre en compte tous les enfants résidant en France, y compris ceux nés à l'étranger, présents au moment du recensement, alors que, dans la méthode usuelle, qui utilise l'état civil, seuls les enfants nés en France sont comptés. Elle donne donc une image globale de la fécondité des mères résidant en France. En revanche, cette méthode sous-estime la fécondité par rapport à l'état civil. La première raison réside dans le fait que certains enfants (vivant avec leur père, un grand-parent...) ne sont pas rattachés à leur mère. Pour les EAR 2005 à 2009, entre 2,1 et 2,2 % des enfants ne peuvent pas être rattachés à leur mère (tableau 1).

⁵⁹ Au sens du recensement, un enfant d'une famille est un individu qui vit avec au moins un de ses parents dans un même ménage, quel que soit son âge. Il doit être célibataire et n'avoir ni conjoint ni enfants vivant dans le ménage (avec lesquels il constituerait alors une famille en tant qu'adulte d'une famille). Un enfant adopté ou un enfant en tutelle sont considérés comme des enfants d'une famille. En revanche, un petit-fils ou une petite-fille n'est pas « enfant d'une famille » car il ne forme pas une famille avec son ou ses grand(s)-parent(s). Lier les mères et les enfants est nécessaire au calcul de l'âge de la mère à la naissance des enfants mais, dans le calcul des taux de fécondité par âge, au dénominateur, toutes les femmes (y compris celles vivant hors famille ou seules) sont prises en compte.

TABLEAU 1 : PART DES ENFANTS NON RATTACHES A LEUR MERE DANS LES FICHIERS DES
ENQUETES ANNUELLES DE RECENSEMENT

	Enfants nés en 2004 dans l'EAR 2005	Enfants nés en 2005 dans l'EAR 2006	Enfants nés en 2006 dans l'EAR 2007	Enfants nés en 2007 dans l'EAR 2008	Enfants nés en 2008 dans l'EAR 2009
Pourcentage d'enfants non rattachés à leur mère	2,2 %	2,1 %	2,2 %	2,2 %	2,1 %

Champ : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 49 ans.

Sources : EAR 2005, 2006, 2007, 2008, 2009.

De plus, les enfants qui sont décédés ou qui ont émigré avant la collecte ne sont pas comptabilisés. Enfin, le nombre d'enfants aux jeunes âges est plus faible dans les recensements que dans l'état civil. L'écart entre les nombres d'enfants de 0 an dans l'état civil (bilan démographique) et les EAR est d'environ 3-4 %, ce qui représente un écart de 20 000 à 30 000 bébés (30 000 pour les EAR 2007 à 2009).

Les enfants adoptés ou ceux qui vivent avec une belle-mère peuvent être pris en compte à tort comme les enfants biologiques de ces femmes. Néanmoins, ce biais semble peu important étant donné que l'on s'intéresse aux enfants de moins d'un an qui, pour la très grande majorité d'entre eux, résident avec leur mère.

Les taux de fécondité pourraient être corrigés en tenant compte des décès et de la sous-estimation liée aux enfants non rattachés à leur mère (on connaît le pourcentage d'enfants non rattachés à leur mère ainsi que la mortalité à 0 an). Les données des EAR ne sont pas corrigées ici, le but étant de comparer des populations entre elles et non d'établir un niveau de fécondité. En utilisant la méthode des enfants déclarés au foyer, la fécondité peut être croisée avec des variables socio-démographiques telles que le niveau de diplôme ou la CS et il est alors possible de comparer différents groupes en fonction de leur fécondité.

1.2. Calculs des indicateurs démographiques

Différents indicateurs démographiques sont calculés :

- *Taux de fécondité par âge* de l'année $a = N_a / 0,5 (F_a + F_{a+1})$

Avec :

N_a le nombre d'enfants nés l'année a dans le foyer par génération de mère (par année de naissance de la mère).

F_a le nombre de femmes de cette génération en ménage ordinaire au 1^{er} janvier de l'année a .

F_{a+1} le nombre de femmes de cette génération en ménage ordinaire au 1^{er} janvier de l'année $a+1$.

Les effectifs par génération sont obtenus à partir des EAR de chaque année entre 2004 et 2009.

- En faisant la somme des taux de fécondité par âge, on obtient l'*Indice conjoncturel de fécondité (ICF)* de l'année, qui mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité par âge restaient identiques à ceux de l'année considérée.

- *Différents âges à la maternité* sont étudiés : âge moyen à la maternité, âge au premier enfant, âge au second enfant. Ils sont calculés comme des âges moyens pondérés par les taux de fécondité par âge :

$$\text{AMM} = \Sigma (\text{taux de fécondité par âge} * \text{âge}) / \Sigma \text{taux de fécondité par âge.}$$

- *Écart entre les deux premières naissances* : on calcule cet écart en faisant la différence des mois et années de naissances des deux premiers enfants de chaque mère. Par exemple, l'écart entre les deux premières naissances en 2006 est l'écart entre les deux premières naissances quand le deuxième enfant est né en 2006.

- *Taux de fécondité par âge et niveau de diplôme* de l'année $a =$

$$N_{\text{DIPL}, a} / 0.5 (F_{\text{DIPL}, a} + F_{\text{DIPL}, a+1})$$

Avec :

$N_{\text{DIPL}, a}$ le nombre d'enfants nés l'année a par génération de mère et par niveau de diplôme de la mère (déclaré l'année $a+1$).

F_a le nombre de femmes de cette génération par niveau de diplôme au 1^{er} janvier de l'année a (déclaré l'année a).

F_{a+1} le nombre de femmes de cette génération par niveau de diplôme au 1^{er} janvier de l'année $a+1$ (déclaré l'année $a+1$).

Les effectifs par génération et par niveau de diplôme sont obtenus à partir des EAR de 2004 à 2009. L'hypothèse est faite que la répartition par niveau de diplôme est stable entre les EAR. Cependant, elle évolue légèrement.

Les calculs d'ICF et d'âge à la maternité se font de la même façon que précédemment.

L'étude par CS est plus complexe.

2. Robustesse des résultats

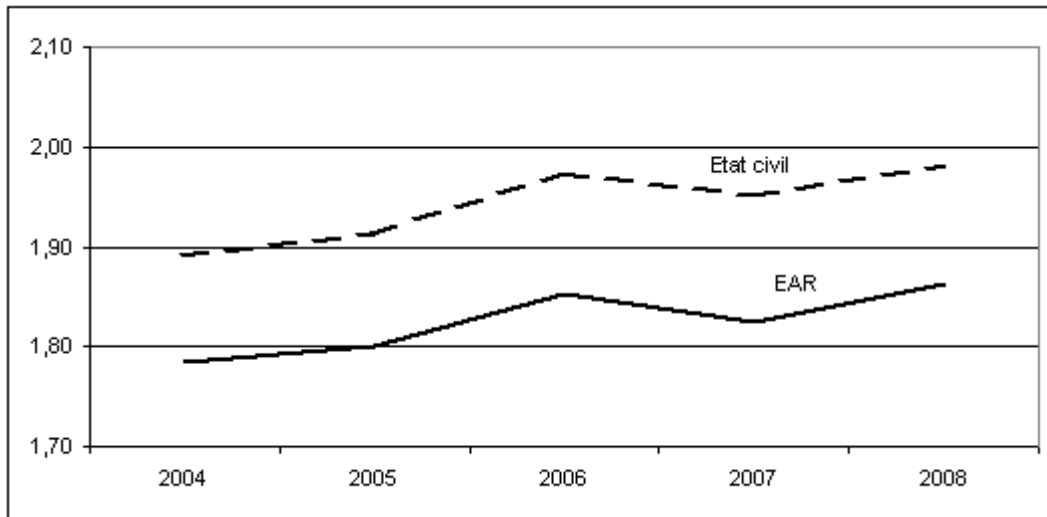
2.1. Comparaison avec les résultats issus de l'état civil : des résultats robustes

Les résultats issus de la méthode des enfants au foyer (DEF) appliquée aux données des EAR sont comparés à ceux obtenus grâce à l'état civil. Il s'agit d'étudier la robustesse des résultats des EAR d'une année sur l'autre.

L'indicateur conjoncturel de fécondité calculé grâce à la méthode DEF suit la même évolution que celui calculé à partir de l'état civil, mais à un niveau inférieur (figure 1). En effet, dans le recensement, les enfants décédés ou qui ont émigré avant la collecte ne sont pas

comptabilisés et s'ajoutent aux enfants qui n'ont pu être rattachés à leur mère et au déficit de bébés par rapport à l'état civil. De plus, dans l'état civil, les ICF concernent l'ensemble de la population, alors que ceux issus des EAR se limitent à la population vivant en ménage ordinaire. Dans les EAR, l'ICF est en moyenne de 1,83 sur la période 2004-2008. Dans l'état civil, il se situe à 1,94 enfant par femme. Il augmente, passant de 1,79 à 1,86 dans les EAR et de 1,89 à 1,98 dans l'état civil.

FIGURE 1 : INDICATEUR CONJONCTUREL DE FECONDITE EN FRANCE METROPOLITAINE SELON LES ENQUETES ANNUELLES DE RECENSEMENT ET L'ETAT CIVIL



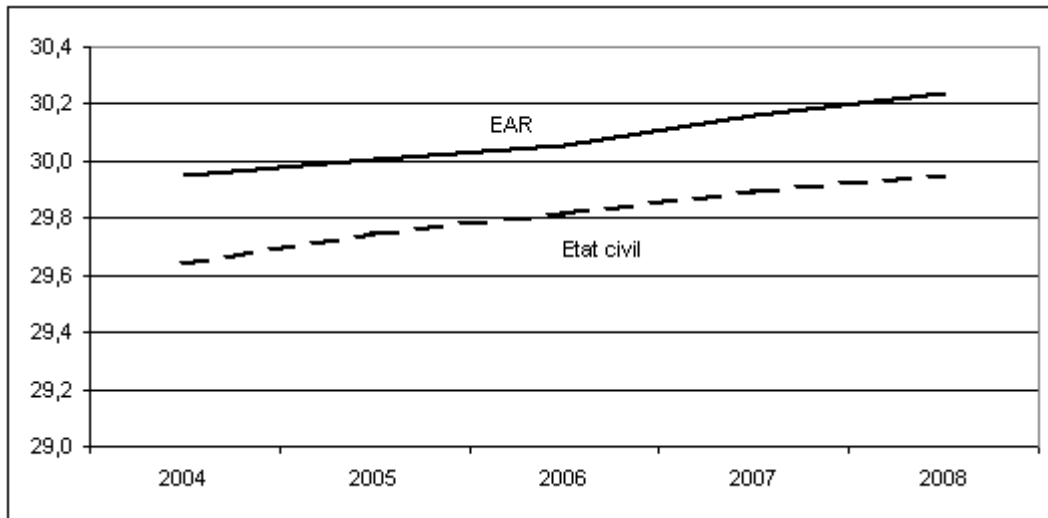
Champ : EAR : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

État civil : France métropolitaine, femmes âgées de 18 à 50 ans.

Sources : Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009 et État civil.

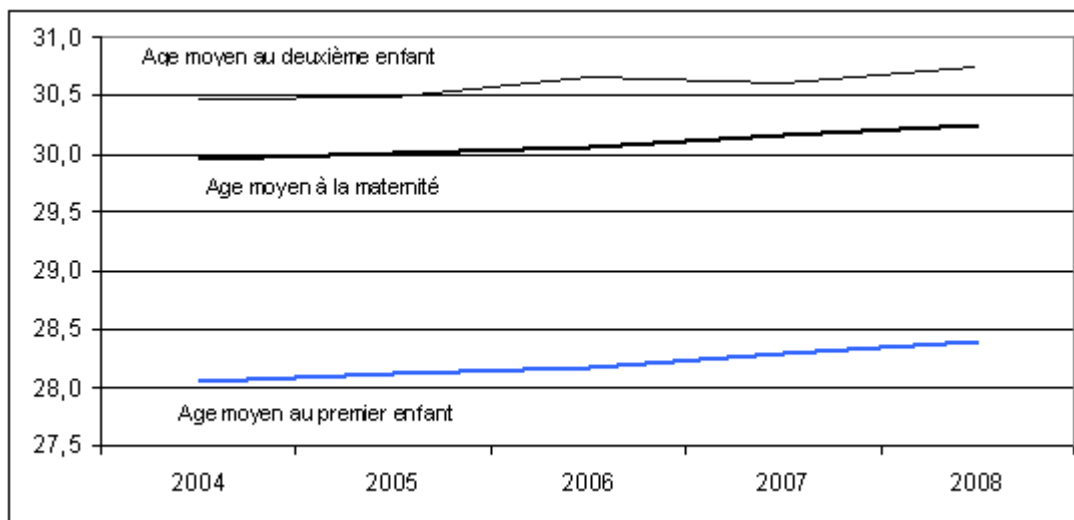
L'âge moyen à la maternité calculé à partir des EAR suit également la même tendance que celui de l'état civil, même s'il reste à un niveau légèrement supérieur (figure 2). Dans les EAR, les femmes ont leurs enfants en moyenne à 30,1 ans entre 2004 et 2008 contre 29,8 dans l'état civil.

FIGURE 2 : AGE MOYEN A LA MATERNITE EN FRANCE METROPOLITAINE SELON LES ENQUETES ANNUELLES DE RECENSEMENT ET L'ETAT CIVIL



Champ : EAR : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

FIGURE 3 : AGE MOYEN DE LA MERE A L'ACCOUCHEMENT, AU PREMIER ET AU SECOND ENFANT EN FRANCE METROPOLITAINE



Champ : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

Sources : Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009.

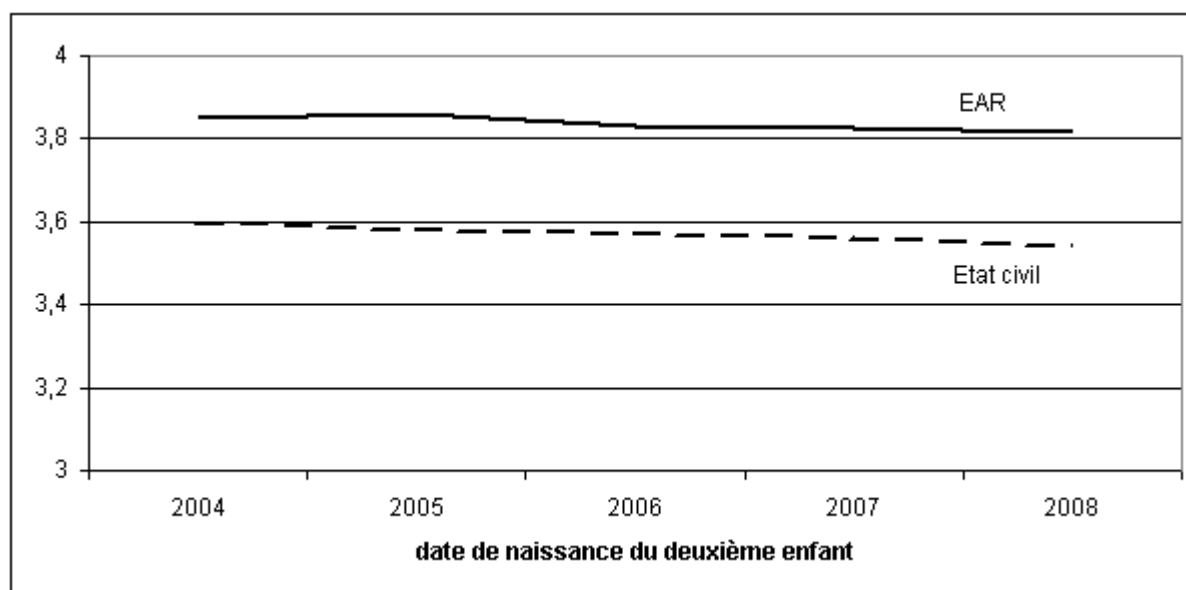
L'âge moyen à la maternité augmente⁶⁰ : il passe de 29,9 ans en 2004 à 30,2 ans en 2008 selon les enquêtes annuelles de recensement (de 29,6 à 30,0 d'après l'état civil). Ce retard des maternités est lié notamment à l'augmentation de l'âge à la fin des études.

⁶⁰ L'âge moyen à la maternité n'a cessé d'augmenter depuis 1977 et il pourrait continuer à progresser dans les prochaines années, même si cette hausse ne pourra se poursuivre indéfiniment. Ceci s'explique tout d'abord par des raisons biologiques. Le risque de ne pas pouvoir avoir d'enfant augmente avec l'âge, et le recours à la médecine pour avoir un enfant est peu efficace après 40 ans (Pison, 2009).

L'analyse par rang de naissance est à prendre avec plus de précaution puisqu'elle ne concerne plus uniquement des enfants de moins d'un an. Des enfants peuvent être partis du foyer, ou les familles peuvent être recomposées, ce qui rend l'étude plus difficile. Les résultats selon le rang seront donc à confirmer à l'aide d'autres sources, mais sont donnés à titre indicatif. Les données sur le rang ne sont pas fiables dans l'état civil, ce qui rend la comparaison avec les EAR impossible.

Les âges moyens au premier et au deuxième enfants augmentent depuis les années 1960 (Robert-Bobée, 2004). Entre 2004 et 2008, l'âge moyen au premier enfant augmente de 4 mois et l'âge au second enfant de 3 mois d'après les EAR. Ainsi, même si les femmes retardent l'arrivée de leur premier enfant, elles réduisent l'écart entre les deux premiers enfants : l'âge au deuxième enfant augmente donc dans une moindre mesure. L'écart entre les deux premières naissances se situe entre 3,8 et 3,9 années entre 2004 et 2008 selon les EAR. Il diminue légèrement sur la période. Après avoir augmenté (3,7 ans entre les deux premiers enfants en 1970-1974 et 3,8 en 1975-1979 – Robert-Bobée, 2003)⁶¹, l'écart entre les deux premières naissances semble se réduire. Cette baisse se retrouve également dans l'état civil.

FIGURE 4 : ECART ENTRE LES DEUX PREMIERES NAISSANCES EN FRANCE METROPOLITAINE SELON LES ENQUETES ANNUELLES DE RECENSEMENT ET L'ETAT CIVIL (EN ANNEES)



Champ : EAR : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

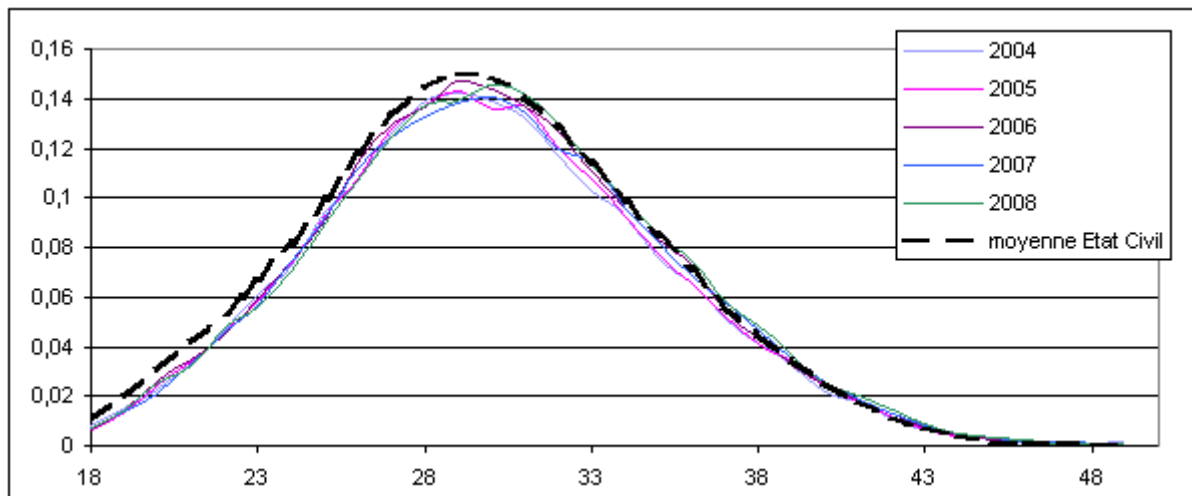
État civil : France métropolitaine, femmes âgées de 18 à 50 ans.

Sources : Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 et État civil.

L'étude des taux de fécondité par âge montre également la robustesse des résultats des EAR. Avec une augmentation jusqu'à 29-30 ans puis une diminution progressive jusqu'à 50 ans, le comportement est le même pour toutes les EAR. L'écart entre les EAR et l'état civil se situe essentiellement aux âges jeunes (avant 35 ans).

⁶¹ D'après l'EHF 1999, donc même champ : France métropolitaine et ménages ordinaires.

FIGURE 5 : TAUX DE FECONDITE PAR AGE PAR ANNEE DE NAISSANCE DE L'ENFANT EN FRANCE METROPOLITAINE SELON LES ENQUETES ANNUELLES DE RECENSEMENT ET L'ETAT CIVIL



Champ : EAR : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

État civil : France métropolitaine, femmes âgées de 18 à 50 ans.

Sources : Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 et État civil.

Avec la méthode DEF, les résultats obtenus à partir des enquêtes de recensement sont proches de ceux issus de l'état civil et suivent la même évolution, ce qui justifie la possibilité d'utiliser les EAR pour étudier la fécondité. Avec des résultats robustes, la méthode des enfants déclarés au foyer est utilisable dans les fichiers du recensement.

3. Le comportement de fécondité lié au niveau de diplôme des femmes

Le niveau de diplôme utilisé dans cette partie est le dernier diplôme obtenu au moment de la collecte. Il a donc pu évoluer depuis la naissance de l'enfant. Cependant, en se concentrant sur les enfants de moins d'un an, ces changements doivent être marginaux.

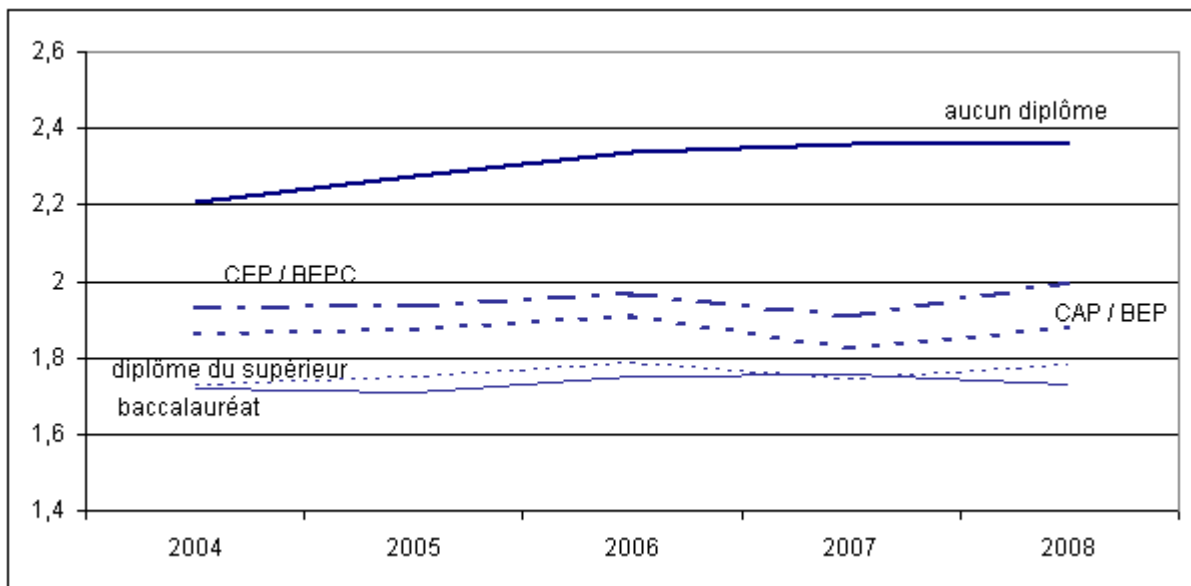
La répartition par diplôme évolue légèrement sur la période : les femmes sans diplôme sont de moins en moins présentes et le niveau de formation des femmes augmente (Mainguéné, 2010). Néanmoins, il est ici considéré que la répartition par diplôme est stable d'une EAR à une autre.

Seules 2 % des mères sont encore en études au moment de la collecte : la sur-représentation des mères peu diplômées, qui pourrait être due aux naissances avant la fin des études de la mère, est ainsi négligeable.

3.1. Les non-diplômées ont de plus en plus d'enfants

Plus les femmes sont diplômées, plus leur ICF est faible (sauf CAP/BEP). Les femmes qui n'ont aucun diplôme ont le plus d'enfants. Elles ont également de plus en plus d'enfants : + 0,2 enfant par femme entre 2004 et 2008, alors que l'ICF des autres niveaux de diplôme reste relativement stable. Les bachelières et les diplômées du supérieur ont les ICF les plus faibles (figure 6).

FIGURE 6 : INDICATEUR CONJONCTUREL DE FECONDITE PAR NIVEAU DE DIPLOME



Champ : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

Sources : Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.

3.2. Des naissances plus tardives pour les plus diplômées

Le recul de l'âge à la maternité est souvent associé à celui de l'âge à la fin des études. En effet, plus le niveau de diplôme est élevé, plus l'âge moyen à l'accouchement des femmes est élevé (sauf pour le CAP-BEP). En moyenne sur la période, les femmes sans diplôme sont 3,4 ans plus jeunes que les diplômées du supérieur à la naissance des enfants et 2 ans plus jeunes que les titulaires du baccalauréat (figure 7). Les plus diplômées ont leurs enfants le plus tard : elles passent plus de temps en couple avant d'avoir leurs enfants. Ces femmes souhaitent peut-être avoir une situation professionnelle stable, ou profiter plus longtemps de la vie en couple avant d'avoir un enfant (Robert Bobée, 2004).

Les mêmes comportements par niveau de diplôme que précédemment se retrouvent pour l'arrivée du premier enfant⁶². Plus elles ont fait d'études, plus les mères retardent l'arrivée de leur premier enfant (sauf CAP-BEP). Les diplômées du supérieur ont leur premier enfant en moyenne 4,4 ans après les femmes qui n'ont aucun diplôme (figure 8). Un écart important entre les diplômées (baccalauréat ou plus), qui attendent plus d'années avant de fonder une famille, et les peu diplômées est ainsi mis en évidence. L'âge au premier enfant augmente pour tous les niveaux de diplôme. L'augmentation est plus marquée pour les diplômes les plus élevés (+ 3 mois pour les bachelières et les diplômées du supérieur). Cette hiérarchie par niveau de diplôme correspond à celle trouvée avec l'EHF 1999 dans les générations 1950 et 1960 (Robert-Bobée, 2006).

⁶² L'analyse par rang de naissance est à prendre avec plus de précaution puisqu'elle ne concerne plus seulement les enfants de moins d'un an. Des enfants peuvent être partis du foyer, ou les familles peuvent être recomposées, ce qui rend l'étude plus difficile. Les résultats selon le rang seront donc à confirmer avec d'autres sources, mais sont donnés à titre indicatif.

FIGURE 7 : AGE MOYEN A L'ACCOUCHEMENT PAR NIVEAU DE DIPLOME

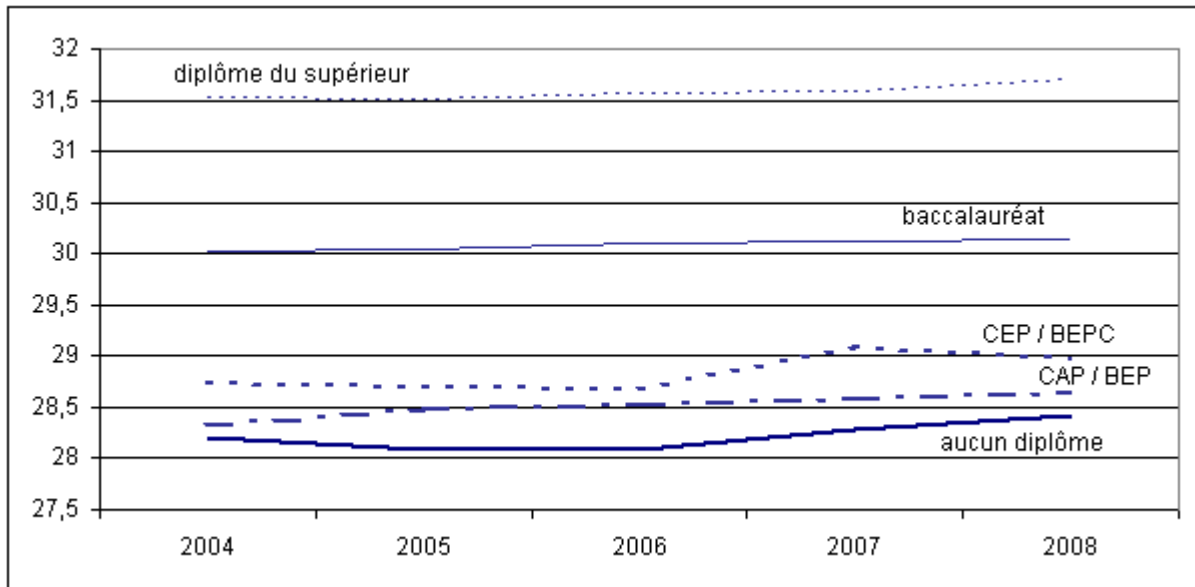
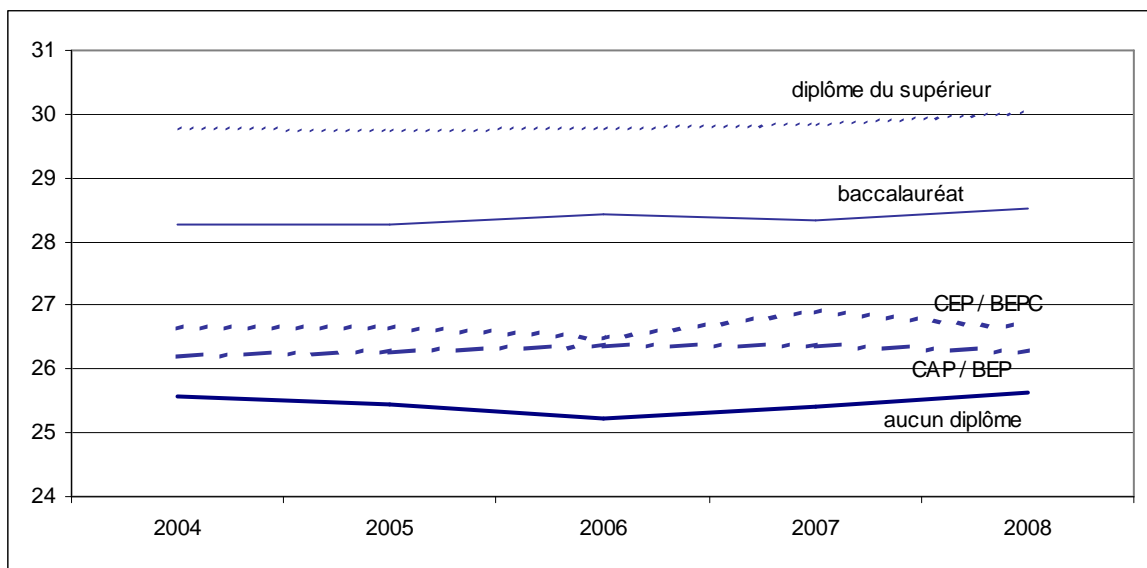


FIGURE 8 : AGE MOYEN AU PREMIER ENFANT PAR NIVEAU DE DIPLOME



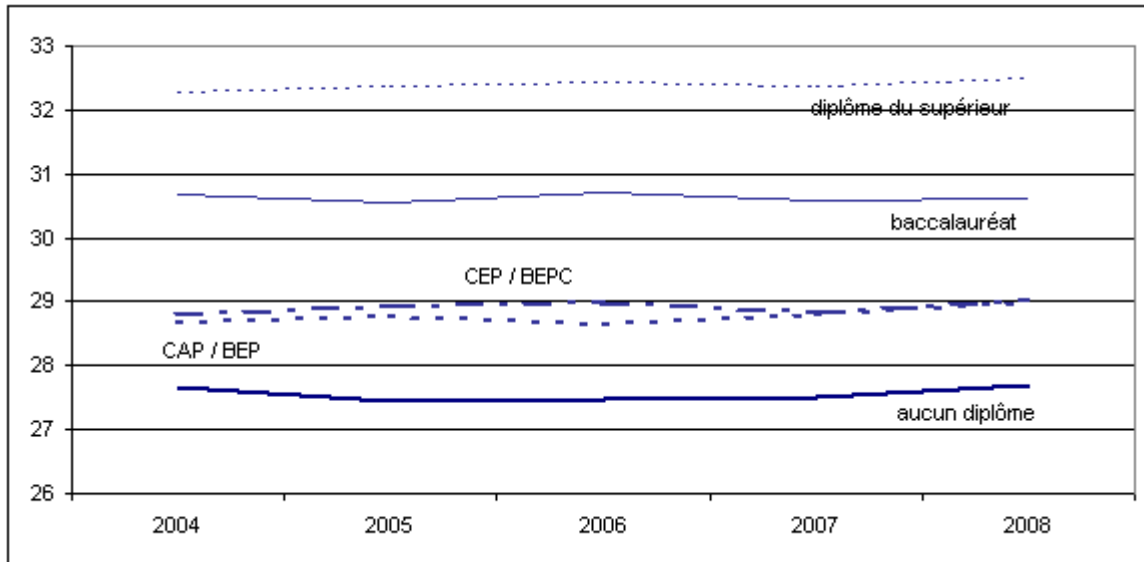
Champ : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

Sources : Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.

L'âge moyen au deuxième enfant³ est d'autant plus élevé que le diplôme est élevé (sauf CAP-BEP). En moyenne, les femmes ayant un niveau de diplôme élevé, qui ont leur premier enfant plus tard, ont également leur second enfant plus tard que les autres (figure 9). Sur la période 2004-2008, à l'arrivée du deuxième enfant, les diplômées du supérieur sont plus âgées de 4,8 années par rapport à celles qui n'ont aucun diplôme.

Avec des durées d'étude souvent longues pour les plus diplômées, elles retardent l'arrivée du premier enfant. Mais le deuxième enfant arrive ensuite plus rapidement. Elles réduisent l'écart entre les deux premières naissances.

FIGURE 9 : AGE MOYEN AU DEUXIEME ENFANT PAR NIVEAU DE DIPLOME



Champ : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

Sources : Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.

3.3. Des naissances plus rapprochées pour les plus diplômées

Ayant leurs enfants plus tard, les bachelières et les diplômées du supérieur ont un intervalle entre les deux premiers enfants plus faible. Pour les diplômées du supérieur, celui-ci est inférieur de presque un an en moyenne à celui des non-diplômées (figure 10). Une arrivée du second enfant plus rapide pour les plus diplômées n'est pas apparue récemment : dans les années 1970 déjà, l'observation était la même. 3,8 années séparaient les deux premiers enfants pour les femmes moins diplômées que la moyenne, et 3,5 pour les plus diplômées que la moyenne (Robert-Bobée, 2004).

Plus le niveau de diplôme augmente, plus la courbe des taux de fécondité par âge se décale vers les âges les plus élevés (figure 11). Les plus diplômées ont une fécondité plus concentrée, autour de 32 ans pour les diplômées du supérieur.

FIGURE 10 : ECART ENTRE LES DEUX PREMIERES NAISSANCES PAR NIVEAU DE DIPLOME

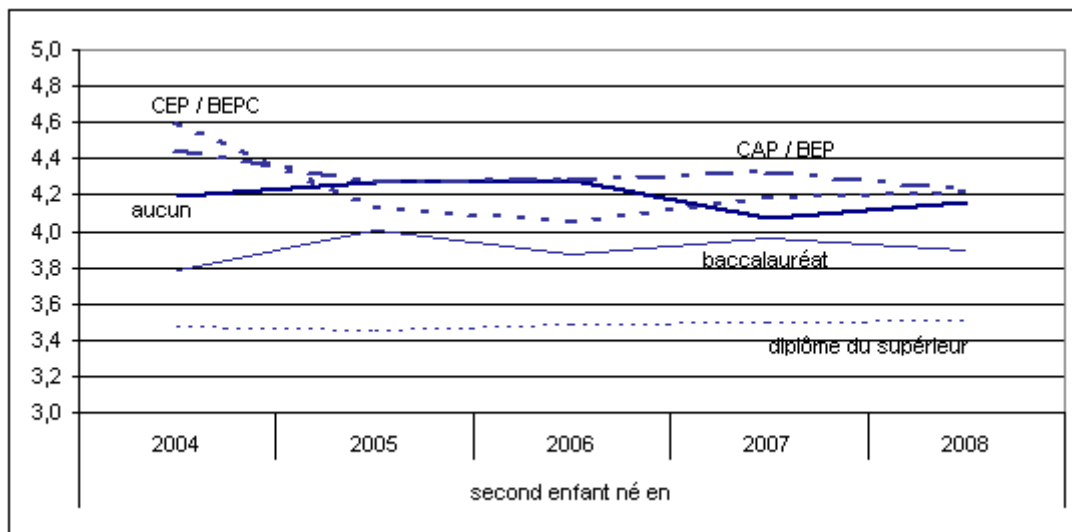
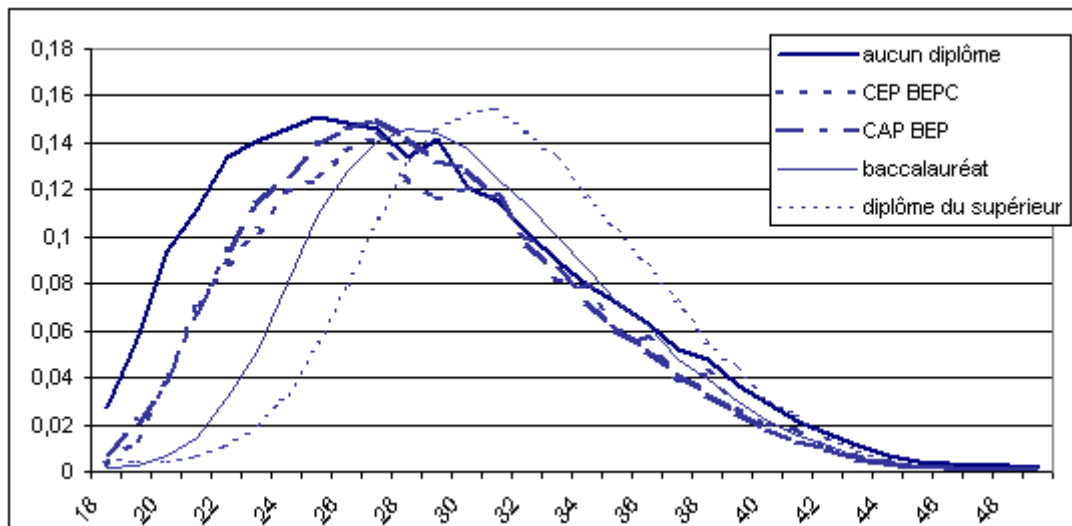


FIGURE 11 : TAUX DE FECONDITE PAR AGE ET NIVEAU DE DIPLOME



Champ : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

Sources : Enquêtes annuelles de recensement 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009.

4. La difficulté de l'étude de la fécondité par catégorie sociale (CS)

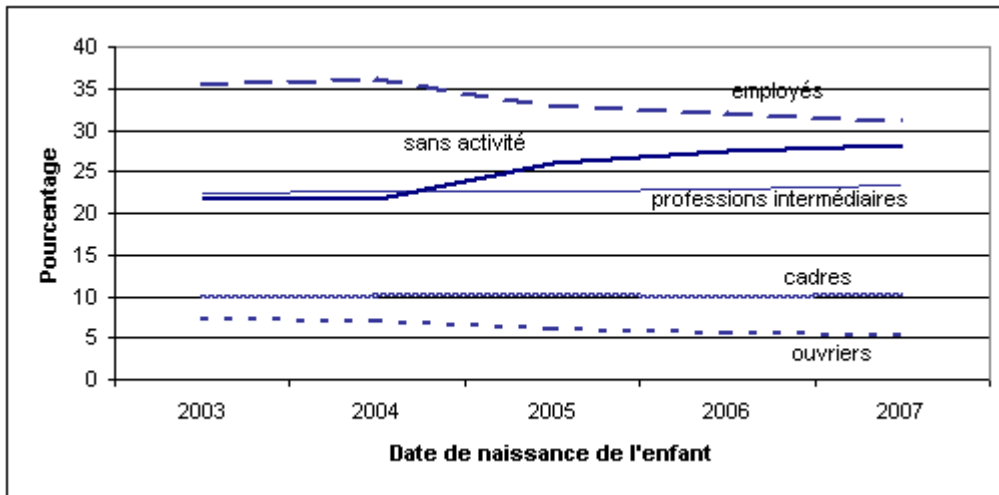
Par la suite, la fécondité des femmes vivant en ménage en France métropolitaine, en fonction de leur catégorie sociale (CS), est étudiée. La fécondité des agricultrices et des femmes exerçant un métier de l'artisanat/commerçantes n'est pas prise en compte car leur effectif est trop faible (entre 1 500 et 3 000 mères entre 2005 et 2008 pour les agricultrices, et entre 13 000 et 20 000 pour les femmes exerçant un métier de l'artisanat).

La CS utilisée est celle au moment de la collecte. Elle peut donc avoir évolué depuis la naissance des enfants.

4.1. Un biais de déclaration : les mères se déclarent plus inactives juste après la naissance de leur enfant

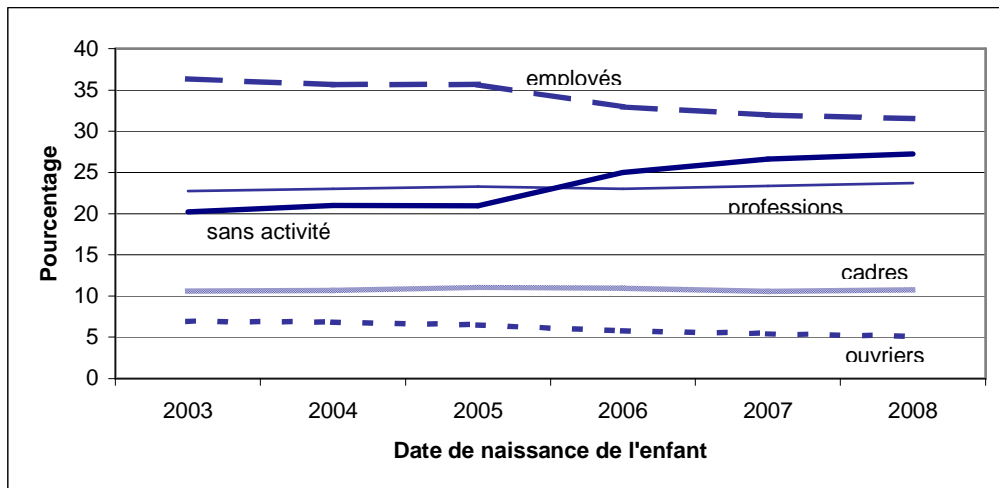
La répartition des mères par CS montre que, si les femmes ont eu un enfant dans les trois années précédant la collecte, elles ont tendance à se déclarer plus inactives que celles ayant eu un enfant plus tôt. La proportion de femmes sans activité augmente sensiblement si la naissance se rapproche de l'année de déclaration de la CS (figure 12). Un certain nombre de femmes se sont retirées du marché du travail pour garder leur bébé à la maison et se déclarent inactives. L'augmentation du nombre de mères inactives est liée à une augmentation du nombre des mères au foyer.

FIGURE 12 : REPARTITION PAR CATEGORIE SOCIALE DES MERES DANS LES EAR 2008 ET 2009



Champ : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

Sources : Enquêtes annuelles de recensement 2008.



Champ : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

Sources : Enquêtes annuelles de recensement 2009.

L'augmentation de la proportion d'inactives se fait en parallèle de la diminution de celles des employées et, dans une moindre mesure, des ouvrières. Ce serait surtout les

employées et les ouvrières qui se déclareraient plus inactives après la naissance de leur enfant. Les femmes appartenant à ces catégories sont souvent peu diplômées. Or, seules 40 % des femmes n'ayant pas le baccalauréat restent actives avec un enfant en bas âge (de moins de 3 ans) contre 80 % pour les diplômées (Laib, 2007). Ainsi, si l'on voulait appliquer la même méthode par CS que par niveau de diplôme, c'est-à-dire étudier les naissances de l'année précédente dans chaque EAR, les résultats seraient biaisés, les inactives étant surreprésentées. Pour supprimer le biais de déclaration, il s'agit de considérer dans les EAR 2008 et 2009 les naissances survenues respectivement avant 2004 et avant 2005. En s'intéressant à des années de naissances plus éloignées de la date de collecte, le risque d'un changement de CS augmente. Les résultats obtenus sont donc à prendre en compte avec prudence et à confirmer avec d'autres sources.

FIGURE 13 : INDICATEUR CONJONCTUREL DE FECONDITE PAR CATEGORIE SOCIALE DE LA MERE

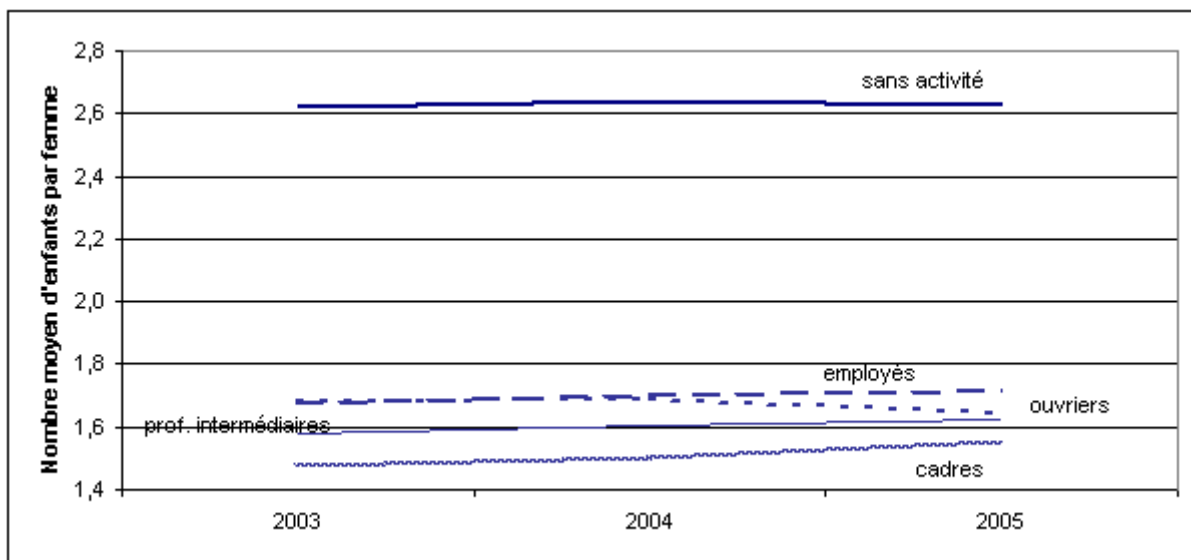
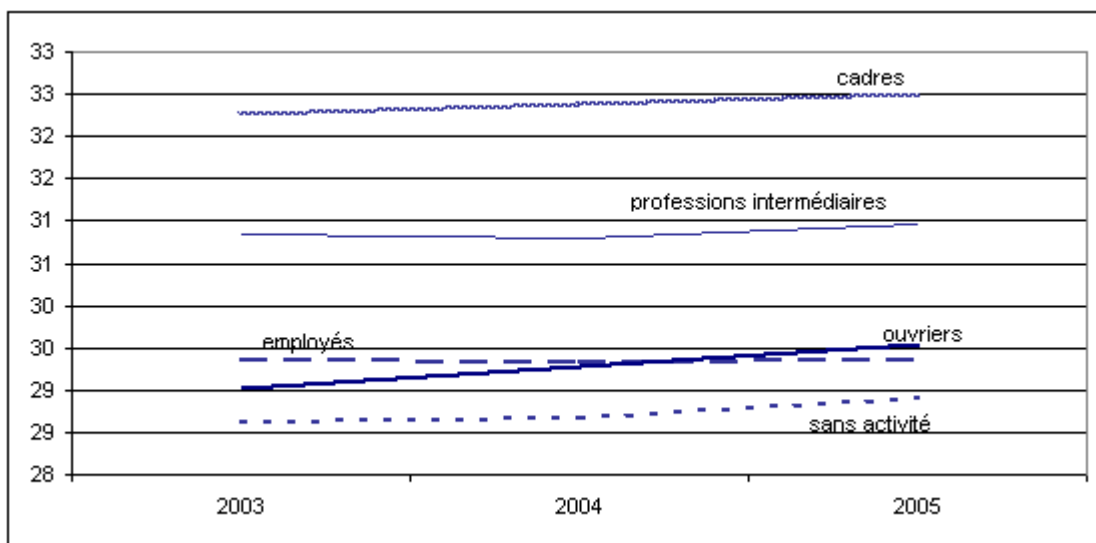


FIGURE 14 : AGE MOYEN A L'ACCOUCHEMENT PAR CATEGORIE SOCIALE DE LA MERE



Champ : France métropolitaine, population des ménages, femmes âgées de 18 à 50 ans.

Sources : Enquêtes annuelles de 2008 et 2009 (moyenne).

L'ICF des inactives est très supérieur à celui des autres CS. Une mère inactive a plus d'1 enfant de plus qu'une mère cadre en moyenne entre 2003 et 2005. La hiérarchie par CS correspond à celle par niveau de diplôme où les mères non diplômées ont 0,5 enfant de plus que les diplômées du supérieur sur cette période. De même, pour l'âge moyen à l'accouchement, on retrouve les conclusions obtenues dans l'étude par niveau de diplôme (figure 14). Les cadres ont leurs enfants le plus tard, en moyenne 3,1 ans après les inactives. L'écart entre l'âge à la maternité des diplômées du supérieur et celui des non-diplômées sur cette période était de 3,3 ans. On peut rapprocher les inactives des femmes sans diplôme et les cadres des diplômées du supérieur. En effet, les femmes sans diplôme sont très peu présentes sur le marché du travail (Mainguéné, 2010). Cette hiérarchie se retrouve pour l'âge aux premier et au deuxième enfants.

Conclusion

Il est possible d'utiliser les enquêtes annuelles de recensement pour étudier la fécondité. Celles-ci donnent des résultats robustes, cohérents avec ceux issus de l'état civil. Les comportements de fécondité sont bien différenciés par niveau de diplôme : les plus diplômées ont moins d'enfants, plus tard et plus rapprochés. L'étude par CS est plus complexe et reste à confirmer par d'autres sources. L'idée est d'observer dans l'enquête Emploi les naissances par CS de la mère. Le biais de déclaration présent dans les enquêtes annuelles de recensement peut être évité car une variable détaillant l'ancienne CS des inactives existe. Les inactives n'ayant jamais travaillé pourraient alors être distinguées des femmes qui se sont arrêtées en congé parental ou de celles qui se sont retirées du marché du travail.

BIBLIOGRAPHIE

DAGUET Fabienne, « L'évolution de la fécondité des générations nées de 1917 à 1949 : analyse par rang de naissance et niveau de diplôme », *Population*, n° 6, novembre-décembre 2000, p. 1021-1034.

DESPLANQUES Guy, « Fécondité et milieu social », *Économie et Statistique*, n° 175, mars 1985.

DESPLANQUES Guy, DELVILLE Jean-Claude, « Fécondité et milieu social : les différences demeurent », *Économie et Statistique*, n° 111, mai 1979.

DESPLANQUES Guy, « Portraits démographiques et socio-économiques des familles et des enfants en France », *La famille, une affaire publique*, rapport du Conseil d'analyse économique dirigé par Michel Godet et Évelyne Sullerot, La Documentation française, 2005, p. 251-262.

DESPLANQUES Guy, « Avantages et incertitudes des enquêtes annuelles de recensement en France », *Population*, n° 3, mai-juin 2008, p. 477-502.

LAIB Nadine, « Les inégalités de niveau de vie des femmes en couple », *Études et Résultats*, n° 560, Drees, mars 2007.

MAINGUENÉ Alice, « Femmes et hommes en début de carrière : les femmes commencent à tirer profit de leur réussite scolaire », *Insee Première*, n° 1284, février 2010.

PISON Gilles, « France 2009 : l'âge moyen à la maternité atteint 30 ans », *Populations et Sociétés*, n° 465, mars 2010.

PRIOUX France, « L'évolution démographique récente en France : l'espérance de vie progresse toujours », *Population*, n° 3, mai-juin 2008, p. 437-476.

ROBERT-BOBÉE Isabelle, « Les femmes les plus diplômées vivent plus longtemps en couple avant d'avoir un enfant », *Insee Première*, n° 956, avril 2004.

ROBERT-BOBÉE Isabelle, RENDALL Michael, COUET Christine, LAPPEGARD Trude, RONSEN Marit, SMALLWOOD Steve, « Âge au premier enfant et niveau d'études : une analyse comparée entre la France, la Grande-Bretagne et la Norvège », *Données sociales. La société française*, 2006.

ROBERT-BOBÉE Isabelle, avec la participation de MAZUY Magali, « Calendrier de constitution des familles et âge de fin des études », Insee, document de travail, n° F0308, décembre 2003.